

## Art. 132-9-4 Bilan d'application des articles L. 132-9-2 et L. 132-9-3 prévu à l'article L. 132-9-3-1

**Tableau 1 :**

Année	INSTRUCTIONS (1)	CENTENAIRES (2)		SANS SUITE (3)	
	NOMBRE DE CONTRATS	NOMBRE D'ASSURÉS	MONTANT ANNUEL	NOMBRE DE CONTRATS	MONTANT ANNUEL
	ayant donné lieu à instruction/recherche par l'entreprise d'assurance	centenaires non décédés, y compris ceux pour lesquels il existe une présomption de décès	(toutes provisions techniques confondues) des contrats des assurés centenaires non décédés	classés «sans suite» par l'entreprise d'assurance	des contrats classés « sans suite » par l'entreprise d'assurance
2018	424	1	11 645 €	146	71 853 €

- (1) Nombre de contrats ayant donné lieu à instruction (en cours au-delà d'une période d'un an après la connaissance du décès ou de 6 mois après l'échéance du contrat) et recherche des bénéficiaires au cours de l'année en référence
- (2) Nombre d'assurés centenaires non décédés, y compris ceux pour lesquels il existe une présomption de décès et montant annuel (toutes provisions techniques confondues) des contrats de cette catégorie d'assurés centenaires non décédés en année de référence.
- (3) Nombre de contrats classées « sans suite » par l'entreprise d'assurance (contrats pour lesquels un ou plusieurs bénéficiaires n'ont pu être retrouvés ou réglés malgré les démarches de recherche de l'assureur) et montant annuel concerné en année de référence.

**Tableau 2 :**

Année	AGIRA 1 (Article L. 132-9-2)				AGIRA 2 (Article L. 132-9-3)				
	Montant annuel et nombre de contrats dont l' <u>assuré a été identifié</u> comme décédé (article L. 132-9-2)		Nombre de <u>contrats réglés</u> et montant annuel (article L. 132-9-2)		<u>Nombre de décès confirmés</u> d'assurés/nombre de contrats concernés/montant des capitaux à régler (capitaux décès et capitaux constitutifs de rente) à la suite des consultations au titre de l'article L. 132-9-3			Montant de <u>capitaux intégralement réglés</u> dans l'année aux bénéficiaires / nombre de contrats intégralement réglés aux bénéficiaires à la suite des consultations au titre de l'article L. 132-9-3	
	Nombre de contrats	Montant en €	Nombre de contrats	Montant en €	Nombre de décès confirmés	Nombre de contrats	Montant en €	Nombre de contrats	Montant en €
2018	2	374 €	1	260 €	30	32	232 426 €	0	0
2017	2	27 490 €	0	0 €	13	15	100 293 €	7	59 561 €
2016	2	9 945 €	2	9 945 €	47	58	841 947 €	34	416 398 €

**Tableau 3 :** Annexe à l'article A. 132-9-6

Année	AGIRA1			AGIRA2		
	NOMBRE de demandes par les bénéficiaires potentiels qui ont permis à l'assureur de connaître le décès <i>(article L. 132-9-2)</i>	MONTANT global et NOMBRE de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé <i>(article L. 132-9-2)</i>	MONTANT des capitaux réglés/ NOMBRE de contrats réglés <i>(article L. 132-9-2)</i>	NOMBRE d'assurés identifiés comme décédés et NOMBRE de contrats ayant un assuré identifié comme décédé <i>à la suite des consultations au titre de l'article L. 132-9-3</i>	MONTANT des capitaux à régler dans l'année/ NOMBRE de contrats à régler <i>à la suite des consultations au titre de l'article L. 132-9-3</i>	MONTANT DES CAPITAUX réglés/ NOMBRE de contrats réglés <i>à la suite des consultations au titre de l'article L. 132-9-3</i>
2018	58	Montant en euros : 374 Nombre de contrats : 2	Montant en euros : 0 Nombre de contrats : 0	Nombre de décès confirmés d'assurés : 30 nombre de contrats : 32	Montant en euros : 232 426 nombre de contrats : 32	Montant en euros : 0 Nombre de contrats : 0